



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service – Eau – Biodiversité – Forêt
Unité Forêt

ARRÊTÉ DDTM2B/SEBF/FORET/N°2B/2021/08/02/00005

en date du 2 août 2021

portant établissement de servitudes de passage et d'aménagement DFCI sur le territoire des communes de **LUCCIANA, BIGORNO, CAMPITELLO, LENTO, SCOLCA**.

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE
CHEVALIER DES PALMES ACADÉMIQUES**

- Vu** le code forestier et notamment ses articles L.134-2, L.134-3, et R.134-3 ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 07 mai 2019 nommant Monsieur François RAVIER, préfet de la Haute-Corse ;
- Vu** l'arrêté n°2B-2020-08-25-002 en date du 25 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Frédéric LAVIGNE, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse ;
- Vu** le document technique du plan de protection de forêts et des espaces naturels contre les incendies (PPFENI Corse cahier II 2013/2022) approuvé par arrêté préfectoral N°2013-353-0002 le 19 décembre 2013 ;
- Vu** le plan local de protection contre les incendies (PLPI) « Vallée du GOLO » validé Le 04 août 2016 ;
- Vu** la délibération en date du 04 juillet 2019 de la Communauté de communes de **Marana Golo** sollicitant le bénéfice d'une servitude de passage et d'aménagement nécessaire à l'implantation d'équipements de défense des forêts contre les incendies sur le territoire des communes de **Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento, Scolca** ;
- Vu** le dossier de demande déposé par la Communauté de communes de Marana Golo, comportant notamment l'indication des parcelles concernées ;
- Vu** l'avis favorable en date du, des membres de la sous-commission départementale contre les incendies de forêts, landes maquis et garrigue ;
- Vu** la publicité faite pour ce projet de servitude du 10/07/2020 ;
- Vu** les certificats d'affichage établi par le président de la Communauté de communes de **Marana Golo** du 24/09/2020 et par les maires des communes de **Lucciana** du 01/10/2020, **Bigorno** du 18/09/2020, **Campitello** du 11/09/2020, **Lento** du 11/09/2020, **Scolca** du 12/09/2020 ;
- Vu** les observations « néant » formulées pendant la période où le dossier a été mis à la disposition du public ;

CONSIDERANT l'intérêt stratégique de positionner des équipements DFCI type « Bâche souple » et « cuves » sur les communes de **Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento, et Scolca** conformément aux dispositions du plan local de protection contre les incendies (PLPI) « Vallée du Golo » ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : OBJET

En application des dispositions de l'article L.134-2 du code forestier, des servitudes de passage et d'aménagement sont établies au profit de la Communauté de communes de **Marana Golo**, sur le territoire des communes de **Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento, et Scolca** pour la réalisation, l'entretien et l'exploitation d'équipements de défense des forêts contre les incendies (DFCI).

Ces équipements, dont les plans de situation figurent en annexe I, sont composés :

- de cuves de 30 m³ ;
- d'une bâche souple de 120 m³ ;
- de pistes de liaison pour accéder aux équipements.

ARTICLE 2 : LOCALISATION

Les servitudes susvisées sont supportées par les parcelles mentionnées en annexe II du présent arrêté.

ARTICLE 3 : DÉLAI DE VALIDITÉ

La modification de chaque servitude est effectuée dans les conditions prévues pour son institution. La suppression de la servitude est prononcée par arrêté préfectoral.

ARTICLE 4 : DROIT D'USAGE DE LA PISTE DFCI.

Les pistes d'accès aux équipements disposent du statut de voie spécialisée non ouverte à la circulation générale.

Elles sont ouvertes au passage et à la circulation :

- des personnels, véhicules et moyens du bénéficiaire de la servitude ;
- des personnels, véhicules et moyens de secours et de lutte contre l'incendie ;
- des personnels et véhicules des patrouilles de surveillance des incendies de forêt ;
- des personnels, véhicules, moyens et engins des entreprises chargées de l'exécution des ouvrages et travaux de DFCI, de l'entretien de ces ouvrages et du débroussaillage des abords de la piste ;
- des fonctionnaires et véhicules des services en charge de missions de police, notamment ceux mentionnés aux articles L.161-4 et L.161-5 du Code forestier ;
- des propriétaires des fonds traversés et leurs ayants droit.

ARTICLE 5 : INFORMATION, PUBLICATION ET AFFICHAGE

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse et mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Corse (www.haute-corse.gouv.fr) durant une période d'au moins six mois.

Le présent arrêté est notifié à la Communauté de communes de Marana Golo et par lettre recommandée avec accusé de réception. La Communauté de communes de Marana Golo le notifie à son tour à chacun des propriétaires des fonds concernés.

Le présent arrêté est affiché pendant une durée de deux mois au siège de la Communauté de communes de Marana Golo et dans les mairies des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca.

Au terme de ce délai, le président de la Communauté de communes de Marana Golo et les maires des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca adressent à la direction départementale des territoires et de la mer un certificat attestant l'accomplissement de cette formalité.

La servitude est publiée au service de la publicité foncière par la Communauté de communes de Marana Golo, bénéficiaire de la servitude.

La servitude est annexée aux documents d'urbanisme des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca dans les conditions définies aux articles L.126-1 et R.126-1 à R.126-3 du code de l'urbanisme.

Préalablement à la réalisation des ouvrages, le propriétaire de chacun des fonds concernés est avisé par la Communauté de communes de Marana Golo au moins 10 jours avant le commencement des travaux par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 7 : DÉLAI ET VOIE DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Les délais de recours sont :

- pour le bénéficiaire de la servitude et les propriétaires concernés, de deux mois à compter de la date de sa notification ;
- pour les tiers, de deux mois à compter de la date sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

ARTICLE 8 : EXÉCUTION

Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental des finances publiques, le président de la Communauté de communes de Marana Golo, les maires des communes de Lucciana, Bigorno, Campitello, Lento et Scolca, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


LE PRÉFET
François RAVIER

Annexe 1 : plan de situation général



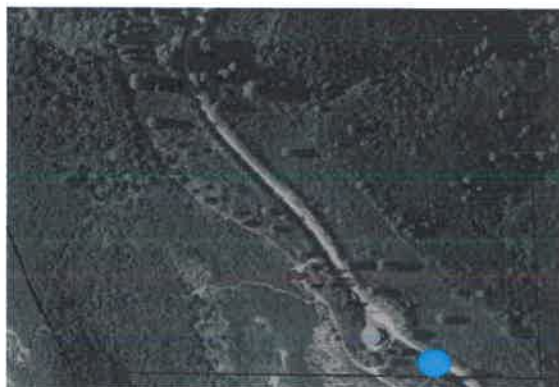
Annexe 2 : plan détaillé

- Lucciana

Localisation: N 42°31'32" - E 9°25'54 "

Une cuve de 30 m³

Parcelle : section A n°1943



- Bigorno

Localisation: N 42°31'53" - E 9°17'59"

Une cuve de 30 m³

Parcelle : section B n°756



- Campitello

Localisation: N 42°31'44" - E 9°18'47"

Une cuve de 30 m³

Parcelle : section A n°120 et 128

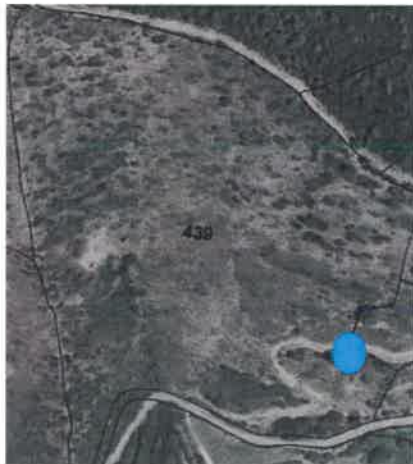


- Lento

Localisation: N 42°30'49 " - E 9° 17'18"

Une bâche souple de 120 m³

Parcelle : section E n°439



- Scolca

Localisation: N 42°31'35.8" - E 9°22'07"

Une cuve de 30 m³

Parcelle : section BO 323

